



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-27

Objet : Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Florent BORON, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Michel MOREAU, Philippe DESBOIS, Véronique LOZEVIS, Pascale COURMONT, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Sophie LAFEUILLADE (arrivée à 20h05, délibération n°4), Jérôme FENAILLON.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Muriel DEGAVRE à Gérard PARFAIT
Christine CAILLAT à Isabelle TRAPPIER
Axel FAIVRE à Dominique GERBERT
Jean-Marc FRUCTUS à Karine DUBOIS
Christelle BARDEILLE à Florent BORON
Thomas BATIGNE à Monsieur le Maire
Nathalie ZENOU à Jérôme FENAILLON
Stéphanie NOGUES à Sophie LAFEUILLADE

Absents :

Sylvie SORMAIL,
Clotilde FRETÉ
Jean-Philippe ANTOINE
Eric FROMMWEILER

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



N°2023/06-27 : Modification du tableau des effectifs

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L313-1,

CONSIDERANT que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et qu'il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'attaché à temps complet,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,

CONSIDERANT que la commune souhaite mettre à jour le tableau des effectifs afin de présenter un état du personnel dont les emplois budgétaires sont en adéquation avec ses besoins en personnel et les effectifs pourvus.

CONSIDERANT l'avis favorable à l'unanimité de la commission municipale « finances, informatique et ressources humaines », en date du 19 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus, après en avoir délibéré, À l'unanimité

DECIDE la création d'un emploi d'attaché à temps complet,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe à temps complet,

DIT que le tableau des postes ouverts pour les filières concernées est ainsi modifié :

Filière Administrative

Cadre d'emplois : Attaché

Grade : Attaché

- Ancien effectif : 1
- Nouvel effectif : 2

Filière Administrative

Cadre d'emplois : Adjoint Administratif

Grade : Adjoint administratif

- Ancien effectif : 5
- Nouvel effectif : 6



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2023/06-27 : Modification du tableau des effectifs

Filière Animation

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation

Grade : Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

- Ancien effectif : 0

- Nouvel effectif : 1

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents qui seront nommés sur les nouveaux emplois sont inscrits au budget principal, chapitre 012.

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 29 juin 2023

Le secrétaire de séance

Gérard PARFAIT



Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA

Mis en ligne le 29/06/2023

Document rendu exécutoire le 29/06/2023,

Certifié par le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Pascal PARISSIER

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20230629-2023-06-27-DE
Date de réception préfecture : 29/06/2023